

Jean LALIS

L'impossible capitalisme familial  
français.

Nice, Août 2009

## Vendre est anormal

Conseiller en investissement financier et patrimonial, j'ai comme clientèle exclusivement des chefs d'entreprises. J'ai à ce titre la possibilité de les côtoyer, de découvrir leurs problématiques et de répondre à leurs besoins. Parce que l'objet principal de mon activité auprès d'eux est la cession de l'entreprise, j'ai pu faire le constat que la vente de son entreprise est entrée dans les mœurs françaises. Un chef d'entreprise n'imagine pas que son entreprise puisse durer plus de trente ans.

Pourtant à mes yeux de conseiller, je trouve qu'avoir constitué une entreprise de plusieurs salariés est en soi en France un exploit. C'est dès lors un objet patrimonial qui se fait rare. Partant de ce principe je devrais naturellement développer mon savoir faire pour aider les familles à conserver l'entreprise car vendre est anormal et en faire ainsi une entreprise familiale.

Or, mes clients me demandent de faire l'inverse. C'est bien ce que me confirme également le consensus national sur la question : la transmission des entreprises se fait très peu dans le giron familial. On

cite un taux de 10% contre plus de 50% dans les autres pays européens<sup>1</sup> d'entreprises transmises dans le giron familial.

Aussi j'ai voulu comprendre cette anomalie pour apporter un conseil aux actionnaires familiaux. Il me semble que l'on ne peut faire que du bien autour de soi en poursuivant l'objectif de conserver l'entreprise. Entre autre une entreprise pérenne sur plusieurs générations familiales est le gage d'un tissu économique d'une région fort et donc du maintien de l'emploi. Alors qu'est-ce qui ne va pas ?

### **Une explication par le contexte**

L'utilisation des taxes pour modifier le comportement des citoyens est une chose acquise (ex : taxes vertes, taxes de carte grise élevés pour les gros moteurs,...). C'est dans cet esprit que je me suis interrogé sur l'influence du contexte fiscal, juridique et social sur le comportement du couple, de la famille et plus particulièrement des familles actionnaires d'entreprises familiales ou pour reprendre un concept anglo-saxon les familles en affaires (Family Business).

La France s'est façonnée un environnement original et j'ai cherché à le découvrir sous l'angle exclusif des entrepreneurs et plus spécifiquement des familles en affaires.

Les « familles en affaires » est un concept peu connu en France. Il est pourtant la première étape de fonctionnement du capitalisme. Les affaires se font en communauté. C'est un acte social basé sur différentes valeurs telle que la confiance, l'entraide, le don de soi, l'argent n'est qu'un moyen pas un but. Les individus qui y adhèrent partagent le désir de faire ensemble.

---

<sup>1</sup> Voir notamment Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi «Risques et Opportunités de la transmission des entreprises industrielles » Rapport final Janvier 2008 réalisé par KPMG Entreprises- Stratégies Management

### **Le rôle fondamental de la famille**

Compte tenu des valeurs que ce capitalisme implique, c'est premièrement et nécessairement le noyau familial qui est naturellement concerné.

Le temps passé en famille permet d'enseigner un métier, des valeurs, des habitudes, des comportements qui conditionnent la réussite de l'affaire familiale.

C'est une idée dévastatrice et une grande erreur de la société moderne française de laisser croire qu'il suffit d'avoir un projet ou une idée et d'aller voir une banque pour se lancer dans les affaires.

C'est aussi une grande erreur de la société de dénier le rôle primordial de la famille dans cet acte d'entreprendre. Et comme nous avons l'habitude de séparer tout, comme le privé du professionnel, la sphère publique de la sphère privée, les évidences disparaissent. D'autant que les chefs d'entreprise participent à ce jeu puisqu'il est dans l'air du temps de dire que l'on s'est fait seul.

A titre d'illustration de ce grand aveuglement, je souhaiterais revenir sur deux présentations de réussite : celle d'Aristote Onassis et celle de Picasso.

Aristote Onassis est présenté comme l'homme qui est parti de rien avant de construire dans les années de l'après-guerre un fantastique empire économique. Chassé de son pays par la guerre, il s'est retrouvé à effectuer des petits emplois en Argentine avant de faire fortune. C'est toujours au travers du mythe du self-made-man que celui-ci est présenté comme tant d'autres. Pourtant en faisant une relecture<sup>2</sup> de sa vie on apprend qu'il est le fils d'une grande fratrie d'entrepreneurs. C'est grâce à son père qui lui offrira un bateau rempli de tabac à

---

<sup>2</sup>Geoffrey Jones, Paul Gomopoulos « Aristotle Onassis and the Greek Shipping Industry » Havard Business School, 9-805-141, October 29,2007

destination de l'Argentine qu'il réalisera la tâche la plus difficile de sa vie : obtenir son premier million de dollars. Ensuite son ambition d'armateur se réalisera au sein des familles centenaires d'armateurs grecs dont il découvrira les arcanes après son mariage avec une de leurs héritières. Son plus grand malheur et désespoir sera la perte de son fils Alexandre, il sut que son nom ne pourra plus s'inscrire dans le temps autrement que par lui.

Quant à Picasso, il a toujours été présenté comme le démiurge créateur. Toujours en quête de création et d'innovation, il produira toute sa vie par l'action de son travail et de son génie seul. Ce n'est cependant que récemment que l'on comprend mieux son génie. Il avait des maîtres qu'il admirait et imitait et auprès desquels il puisait sa création : Monticelli, Van Gogh, Cézanne...

### **Qu'en est-il du patrimoine et de l'entreprise dans la perspective des familles en affaires ? Rappel de quelques vérités**

Premier fait, les chefs d'entreprise ne sont pas seuls. Ils forment un couple avec leurs époux (se), ils vivent en famille. Bien souvent ils forment des couples unis et engagés qui travaillent ou pas ensemble et bâtissent si le contexte le leur permet. Empiriquement je me suis même aperçu d'un corollaire entre la force d'un couple et/ou d'une famille et l'entreprise : plus le couple est fort plus l'entreprise se porte bien. Imaginez ma stupeur puisque je croyais que l'on réussissait seul dans les affaires. On ne réussit pas seul. On a toujours l'appui d'une famille, d'un contexte familiale ou relationnel proche de celui de la famille. C'est une première vérité à rappeler.

Deuxième fait, j'ai appris un jour qu'un couple d'entrepreneurs avait vendu un investissement locatif. Ils avaient remis dans leurs affaires l'argent issu de la vente pour faire face aux échéances de trésorerie et conserver leurs employés. Personne ne fait jamais un lien entre le

patrimoine privé et l'entreprise. Nous lisons partout que les actionnaires touchent des dividendes et exploitent les salariés, jamais qu'ils mettent en jeu leur patrimoine. Le patrimoine privé soutient le patrimoine professionnel, deuxième vérité.

Troisième fait, j'ai la confirmation chaque jour que le poids des prélèvements sociaux et fiscaux mais également les réglementations compliquent chaque jour la vie de l'entreprise. Dès lors l'entreprise doit rester petite (voire sans salariés) ou se mettre sous la tutelle d'une grande entreprise<sup>3</sup>. C'est-à-dire qu'entre ces deux tailles, il n'y a point de salut, troisième vérité.

A la lecture de ces faits, mon expérience professionnelle m'a permis de tirer les conclusions suivantes.

La première est que l'entreprise est le fruit d'une famille soutenue par son patrimoine. Et cela semble une évidence pour bien d'autres projets (artistiques, sportifs,..). Mais ces trois postes (famille, patrimoine, entreprise) s'auto entretiennent lorsqu'on entreprend. Un cercle vertueux s'installe ; il renforce l'entreprise et le patrimoine. C'est le mécanisme de l'initiative privée.

La deuxième conclusion est que les familles en affaires, parce qu'elles s'appuient sur le patrimoine, la famille et l'entreprise, se retrouvent dans un milieu hostile en France. Cette situation nous concerne tous comme nous le verrons.

Je vais vous rendre compte de cette hostilité en abordant les questions suivantes :

1. Où en est la famille en France ?
2. Où en est son patrimoine ?

---

<sup>3</sup> Il y a en France 2 767 774 entreprises dont 1 339 493 sans salariés (source INSEE).

3. Où en est l'entreprise ?
4. Pourquoi cette hostilité ?

En conclusion je recenserai quelques conséquences néfastes de cette hostilité sur les affaires en France dont la vente systématique de l'entreprise.

## La famille

Vous parler de la famille et de la société est le fruit d'une recherche qui s'est avérée longue mais passionnante. Je ne pense pas que je puisse épuiser ce sujet si difficile à en définir les contours car comme nous le verrons, il n'y a pas de définition qui s'impose.

Dans mon travail sur l'existant des réflexions, je n'ai pu trouver que deux types d'approches sur la question : celle des sociologues et celle des psychologues.

J'ai cru pouvoir me satisfaire des réflexions des sociologues mais leur approche les tient éloignés des problématiques de l'entrepreneur. Je me suis nourri des écrits du sociologue François de Singly qui étudie la famille en France depuis les années 70. J'ai également étudié les réflexions de MM Jacques Commaille et Claude Martin dans leur livre *Les enjeux de la famille*<sup>4</sup>.

Les psychologues m'ont fourni également peu d'éléments car leur principal objet d'étude est le développement de la personne soit dans le milieu familial, professionnel, soit dans leur relation avec les autres personnes, et cela est normal compte tenu de notre modernité centrée sur l'individu. J'ai pu cependant trouver quelques intervenants tentant de relier la psychologie de l'individu et le comportement global de la société. Cet exercice est difficile car il sort de leur champ d'application. J'ai pu lire les livres de Michel Schneider traitant de l'État, *La confusion des sexes*<sup>5</sup> et *Big Mother*<sup>6</sup> et le livre de Daniel Marcelli *L'enfant chef de la famille*.

---

<sup>4</sup> *Les enjeux de la famille*, Paris, Bayard Editions (coll. « société »), 1998.

<sup>5</sup> *La confusion des sexes*, Paris, Flammarion (coll. « Café Voltaire »), 2007.



J'ai regretté n'avoir rien pu trouver auprès des économistes. En effet, les économistes n'étudient que les grands agrégats et étudient rarement l'entrepreneur.

Je me suis également intéressé aux « spécialistes » du droit de la famille mais ceux-ci ne m'ont apporté aucun élément explicatif puisqu'au final ils se contentent de décrire des évolutions du droit qu'ils maîtrisent très bien.

Je vais donc essayer de décrire la famille aujourd'hui en recherchant tout d'abord une définition.

### **Recherche d'une définition**

Toute personne qui entreprend d'intervenir sur un thème donnée, doit définir l'objet de son étude. Je ne peux pas échapper ici à l'exercice habituel qui consiste à donner une définition de la famille. Mais concernant la famille, je me suis vite rendu compte que cela me menait à une impasse. Les définitions disponibles voulant contenter le plus grand nombre se donnent des descriptions à minima du genre « individus liés par le lien de sang ».

Aussi était-il intéressant de poser la question autour de moi pour sonder les personnes qui m'entourent. Leur définition variait et au final s'avérait être toujours révélatrice de leur vision du monde ou de la vision de la société au travers elles (nous découvrirons ce dernier point plus loin). Il y a donc autant de définitions que d'époques, d'individus, de croyances, de convictions,...

De même, il est indéniable qu'en me soumettant à cet exercice, ma définition révélera une cohérence avec l'objet de mes démarches. Pour ma part j'ai eu beaucoup de mal à trouver une définition à minima qui me convienne. Celle qui correspond le plus à l'objet de mes recherches sur l'entreprise et la famille, est une définition trouvée sur le site de Wikipedia : « une famille est une communauté de personnes

---

<sup>6</sup> *Big Mother*, Paris, Odile Jacob, 2002.

réunies par des liens de parenté » où j'entends communauté comme une société ou une association, créations ultérieures du Droit pour organiser les relations avec des personnes en dehors de la famille. On y retrouve l'idée de communauté d'intérêts. Elle n'est cependant pas suffisante tout comme les autres définitions.

Car en effet un spécialiste de la famille ne s'aventurera pas à vous donner une définition de la famille. Il vous fera toujours le constat de sa protéiformité. Le Code civil Français ne s'est d'ailleurs pas prêté non plus à cet exercice de définition. Il me faut donc procéder autrement en recherchant autre chose qu'une définition. Il me faut la décrire.

#### Recherche d'une description

Le premier constat issu de cette difficulté d'obtenir une définition est le constat de sa protéiformité. Les causes de cet état sont pertinemment définies par MM Jacques Commaille et Claude Martin dans leur livre *les enjeux politiques de la famille* page XX :

« La famille n'est pas seulement une réalité construite par les individus, elle est contrôlée et par la instituée par la société, elle est une réalité socialement construite par les regards que la société et ceux qui y exercent le pouvoir portent sur elle et par les usages qu'on prétend faire d'elle en référence à la société et à ce qui est représenté comme étant les intérêts de celle-ci ».

Les formes de la famille seront toujours celles du contexte qui nous influence, (« le regard de ceux qui exercent le pouvoir »). Aussi je ne peux jamais avancer dans ma compréhension de la famille aujourd'hui sans connaître ce regard actuel en France.

#### Description par les statistiques

Je peux aussi chercher une description de la famille par les statistiques démographiques. Les sociologues sont d'accord pour décrire une évolution de la famille en deux temps après la Seconde Guerre

mondiale. Le premier temps est celui de la famille moderne qui jouit des « vingt glorieuses du salariat ». Cette famille consacre le rôle du père en tant que pourvoyeur économique et le rôle de la femme en tant que mère au foyer.

Puis c'est à partir du début des années 1970 qu'une génération d'hommes et de femmes va jeter les fondements d'une nouvelle famille : la famille postmoderne. Il s'agit d'un changement profond des comportements qui sera suivi d'un changement au niveau législatif, où notamment la femme recherche à être égale à l'homme. Ce modèle fissuré par les crises économiques qui vont se succéder, générera une autre forme d'inégalités au détriment des femmes sans atteindre son objectif premier.

François de Singly dans son livre *La sociologie de la famille contemporaine*<sup>7</sup> résume en six points ce qu'il appelle les transformations de la famille depuis le début des années 1970. J'en conclue quatre grands changements :

1. Affaiblissement de l'institution mariage : le nombre de mariages et de remariages diminuent et dans ce volume figurent de plus en plus de divorces, (400 000 mariages au début des années 70, 230 000 aujourd'hui)
2. Renforcement d'autres formes d'union : Les couples semblent s'unir avec l'idée de rupture. Ils évitent le mariage au profit d'une union moins institutionnelle. L'État a fini par leur donner un outil, le PACS qui année après année vient concurrencer le mariage.
3. Les naissances d'enfant se font de moins en moins dans l'institution mariage : « Un enfant sur deux naît de parents non mariés ».
4. Apparition de la famille recomposée : « de plus en plus d'enfants vivent dans des familles recomposées » nous disent les statistiques.

---

<sup>7</sup> *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Collin, deuxième réédition, 2005.

En paraphrasant le sociologue Zygmunt Bauman, je dirai que la famille est un liquide qui prend toutes les formes que le contexte/récipient veut lui donner. Force est de constater que le récipient « mariage » a des fuites. Il se répand dans différents récipients quasi-solubles (pacs, concubinage, facilement défaits). Le mariage en tant que contrat s'affaiblit sous l'action de l'État de droit. Et dans le cadre des familles recomposées, le liquide se mélange d'un récipient à l'autre. Sous prétexte que les français ont changé, les gouvernants modifient les lois.

Retenons à ce stade que la famille est ce que l'on veut en faire. Si vous ne faites rien, vous vous en dépossédez au profit d'une société qui en fait beaucoup sur la famille.

### **Description par ses fonctions**

Pour définir la famille, je peux également chercher à déterminer ce à quoi elle se dédie. Il s'agit de faire un état de ses fonctions. Les fonctions communément citées de nos jours sont : l'« élevage » d'enfant (l'apport d'affectif et l'appui scolaire) et la consommation.

L'affectif est relatif à l'histoire de ce que chacun a reçu, quant à l'appui scolaire, il n'est malheureusement pas à la portée de toutes les familles. Leur capacité est fonction de leur classe sociale. Il y a d'un côté les 48% de Français qui pensent que c'est l'École qui doit éduquer leurs enfants, alors que de l'autre, il y a des familles qui se transmettent un capital école de génération en génération assurant ainsi la situation de leurs enfants. Cette situation est souvent décriée par les sociologues car la famille devient une instance de reproduction des inégalités. Cependant une fois cette mission d'élever les enfants menée à son terme que se passe-t-il pour le couple ?

L'autre fonction attendue par le « pouvoir en place » est celle de consommer. Il s'agit de dépenser pour faire tourner l'économie suivant les conseils éclairés des économistes.

---

Avec une famille limitée à ces deux fonctions, son foyer se vit comme un refuge. Un havre de paix où se reposent les deux parents. Elle permet à chacun d'affronter un monde extérieur stressant. Dans ce lieu, chacun se relâche, s'abandonne. On cherche à passer un temps d'oisiveté suivant les plaisirs de chacun.

Cette oisiveté a pour conséquence une baisse du niveau culturel, intellectuel des familles. Leur capacité à s'organiser autour d'une activité, d'un métier ou autre tend également à s'affaiblir. Une nouvelle forme d'« obscurité » apparaît sonnante également l'échec de la foi dans le Progrès. Les individus s'inscrivent dans un cercle d'oisiveté : oisiveté spontanée de l'enfant confortée par celle des parents, oisiveté qu'il finira par transmettre dans son futur foyer. Les sociologues nomment ce comportement sous le nom de privatisation de la famille en mettant en exergue l'affectif plutôt que l'aspect oisif. La famille n'a plus de rôle institutionnel dans la société.

Les sciences sociales ont constamment suivi et étudié les différentes fonctions de la famille qu'elles ont recensées : fonction de transmission de richesse, de production, de consommation, socialisation des enfants, solidarité mutuelle mais aussi accès à une sexualité légitime et reconnue, reproduction biologique et renouvellement des générations, identification sociale des individus, soutien face aux risques de l'existence, formation morale, éthique, politique, religieuse,...Force est de constater qu'il n'en reste plus grand-chose.

Je note pour ma part que les fonctions qui ont été écartées après la Seconde Guerre mondiale tournent autour de la transmission : transmission de la production (métier, outil, activité), transmission du patrimoine mais aussi transmission d'une éthique. Ces fonctions sont des fonctions masculines.

Parallèlement certaines fonctions féminines ont été surinvesties (affectif, éducation scolaire, consommation). L'homme a été

dépossédé de son action naturelle dans la famille. On lui demande aujourd'hui de participer aux fonctions féminines, d'aider sa femme dans la mission d' « élevage » donnée par « ceux qui sont au pouvoir de la société et dans l'intérêt de la société ».

L'oisiveté familiale que j'évoquais plus haut est plutôt masculine. On va chercher à partager un moment d'oisiveté avec des personnes extérieures à la famille : les amis. Un ami de l'époque moderne est quelqu'un qui ne vous veut rien si ce n'est passé un moment d'oisiveté avec vous. Les publicitaires mettent en avant ces moments là pour faire la réclame d'un produit tant ils signifient quelque chose de fort pour l'homme moderne français: instant copains autour d'un saucisson ou d'un fromage.

Les femmes vivant sous la sanction « de ne pas être une bonne mère » investissent différemment le foyer familial. Elles ont une responsabilité charnelle avec leurs progénitures qui exige du travail et de l'abnégation. Cela en fait un bon vecteur pour maintenir la famille selon la conception moderne. Reste que lorsque cette exigence maternelle a peu d'influence sur une mère alors nous assistons à une oisiveté doublement renforcée et des tierces personnes mises en place par l'État y suppléent.

Les fonctions de la famille se sont réduites au fil des temps modernes comme une peau de chagrin. Le sociologue Ulrich Beck considère la famille comme une illusion entretenue par l'État. En effet, ses fonctions ont été réduites à leur portion congrue. Il me semble alors difficile de se reposer sur une famille sur plusieurs générations pour porter une entreprise.

Si vous ne prenez aucune disposition, votre famille s'appauvrira dans sa dimension culturelle, productive, et de transmission (de valeurs, d'un métier, d'un patrimoine, d'une éthique).

### **L'État a mangé le père**

Comment en est-on arrivé à réprimer les fonctions masculines ?

Dès la Révolution, la France s'est attaquée au pouvoir paternel en imposant la réserve héréditaire. Désormais il n'est plus possible de transmettre son patrimoine en fonction de ses volontés. Qu'elle que soit l'attitude des enfants (sauf cas extrême) il n'est plus possible de les déshériter. Seule une partie de la succession est laissée libre, la quotité disponible. Nous en arrivons aujourd'hui à des aberrations (absolument pas considérées comme telles par les Français !) où il s'agit de protéger le conjoint survivant de ses enfants.

Puis sous motif d'éducation, l'instituteur va s'imposer dans la famille comme la figure qui détient le savoir contre le père ignorant et plongeant sa famille dans « l'obscurité ».

Le prêtre sera écarté de la famille au début du siècle, et dans le sang. Il sera aussi utile d'empêcher que les familles se retrouvent régulièrement dans un endroit public et ouvert à tous, quel que soient les origines sociales, l'église. Quel autre lieu nous donne cette opportunité aujourd'hui ?

On enverra des millions de pères mourir pendant la Première Guerre mondiale et l'on ira même détruire industriellement des familles dans la seconde. Dans ma famille les enfants mâles nés au XIXème siècle ont tous disparus dès la Première Guerre mondiale.

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, on reconstruira la société sans les pères et sans la religion. On renforcera d'une part le rôle de l'État qui augmentera sans cesse ses fonctions sur l'activité du père pour financer son intervention, et, d'autre part on sacralisera le modèle du salariat qui fragilise le père (avec son modèle ultime : le fonctionnariat).

Les Français développeront des institutions sociales pour leur retraite, leur santé, et des grandes entreprises pour leur argent, leur consommation, leur production. Ces Français sans familles détruites par les guerres et sans pères (qui n'ont pas su nous défendre ?), s'en remettent au secteur public et la grande entreprise pour leur vie

quotidienne, jamais à la famille, jamais au père. Plus les institutions sont grandes, dépersonnifiées, anonymes plus le Français est en confiance, prêt à payer, à s'abandonner. La méfiance du secteur privé est désormais de mise.

A la fin des années 60, début des années 70, entourés de ces institutions en charge des individus ainsi que de grandes entreprises, on sera en mesure de « libérer la femme de l'emprise de l'homme » : ouverture de compte en banque, avortement, travail salarié des femmes... (Ne serait-ce pas les entreprises qui ont libéré les femmes ?)

Parallèlement on continuera à ôter les droits au père : perte de l'autorité désormais partagée (indistinction entre père et mère), perte de la notion de père de famille, la femme donne (et retire) son statut de père à l'homme, transmission du nom maternel...

Je peux dresser le bilan des droits de la femme sur la question de la procréation en citant Michel Schneider dans son livre *la confusion des sexes* p29 et p30:

Depuis que la contraception et l'avortement ont dénoué le lien fatal entre sexualité et reproduction...les femmes disposent dans notre société du premier pouvoir, celui de reproduire. La femme a aujourd'hui matériellement et juridiquement tout le pouvoir de faire ou non des enfants. A partir de 1972, le critère de filiation présumée par le père n'a plus le caractère légal et la femme peut forcer l'homme à devenir père s'il y a eu entre eux fécondation, mais l'homme ne peut pas forcer la femme de devenir mère. Dans le cadre des familles recomposées, une mère peut donner à l'enfant un autre père que celui qui l'a conçu ou reconnu à la naissance. Un père ne peut pas donner à un enfant une autre mère que celle qui a accouché de lui. Enfin, le recours aux inséminations artificielles avec donneurs (IAD) ou aux fécondations in vitro (FIV) permet de nouvelles formes de « paternité biologique ». Mais dans ces derniers cas, le père n'a pas son mot à



dire et les enfants sont conçus entre les mères, les médecins et les juges. Dans toutes les configurations, la paternité dépend des mères, qu'il s'agisse de la paternité légitime, naturelle ou artificielle.

Dans les années 90 et 2000, après avoir défendu les droits de la femme, il s'agira de protéger l'enfant de ses parents : dénonciation du comportement des parents, distribution de la pilule du lendemain aux filles par les infirmières de l'école, redéfinition des devoirs légaux des parents vis-à-vis des enfants...

Les deux logiques (protéger l'enfant et protéger la femme), ont fini par révéler une zone de statu quo où personne n'ose s'avancer aujourd'hui : les personnes nées sous X. A ce jour la logique de la défense des droits de la femme l'emporte au détriment de l'enfant. Cette situation perdurera tant que l'on ignorera le rôle de la famille dans la construction de l'individu (le besoin de connaître ses origines).

Le tableau de l'intervention de l'Etat n'est pas complet si nous n'évoquons pas qu'il s'agira également de réprimer les pulsions de l'homme : excès de désirs de l'homme (plus de la moitié des incarcérations le sont pour des motifs sexuels) excès d'agressivité (on se scandalisera de l'agressivité des supporters de football, ou des jeunes dans les lieux publics), excès d'alcoolisme, excès de conduite automobile... Comment un père dont le rôle dans la famille et dans la société est si mal reconnu peut-il s'y retrouver ? En attendant de trouver une solution, on réprimera.

Au début du XXIème siècle la famille est chose publique et l'État y intervient à sa guise (les sociologues parlent de socialisation de la famille) et se voit même interpellé par les défenseurs de la famille pour ne pas intervenir assez.

### **Bienvenue dans la post-modernité occidentale.**

La description par les statistiques puis par les fonctions, me permet de définir ce qu'attend la société de la famille selon la description des

causes de la protéiformité de la famille de Jacques Commaille et Claude Martin citée plus haut.

Les forces qui modèlent la famille française aujourd'hui, attendent que vous élevez vos enfants dans l'amour en leur apportant votre soutien pour l'obtention de leur diplôme et que vous consommiez.

Dès lors il n'est pas surprenant que les couples homosexuels revendiquent le droit d'élever des enfants. Ils sont tout aussi compétents pour répondre à cette mission d'appui affectif et scolaire que les couples hétérosexuels.

Il n'est pas non plus étonnant que devoir souscrire un cadre juridique aussi contraignant que le mariage ne soit plus utile pour répondre à cette mission. Malgré la baisse des naissances, la France maintient un taux de natalité élevé en 2008 (2,02) ce qui atteste que le mariage n'est pas une condition nécessaire pour faire des enfants. Sa raison d'être est donc ailleurs. Le mariage est une institution de nos ancêtres pour organiser sous toutes leurs dimensions (solidarité, transmission, confiance,...) le travail et les projets de l'homme et la femme en tant qu'individus entreprenant.

La famille post-moderne désunifiée n'a plus aucun objectif en dehors de soi. Elle n'est plus en mesure de porter aucun projet en dehors de consommer, et d'élever les enfants. Elle n'est donc plus en mesure ni de soutenir un projet entrepreneurial à sa naissance ni le porter sur plusieurs générations. Nous sommes entrés dans l'air des contrats solubles : PACS et mariage sans engagement.

Dans ce contexte, je m'attends à voir : augmenter les concubinages, les PACS, les divorces, de plus en plus de familles recomposées et de familles monoparentales, accompagnés de leurs cortèges de lois pour les établir c'est-à-dire de plus en plus d'interventions de l'État.

Nous vivons aujourd'hui l'échec de la société moderne avec l'explosion des familles dites monoparentales composées de mères élevant seules leurs enfants dans la pauvreté. C'est un coût social et un

drame pour un pays. C'est aussi un terrible coût économique à deux temps : premier temps il faut subvenir à leurs besoins (on s'efforcera au préalable de ponctionner fortement les ex-pères) deuxième temps il faudra trouver un travail à ces enfants nés dans la pauvreté avec un contexte familial pauvre (c'est pour bientôt et pour les entreprises).

Si la famille aujourd'hui est un couple où la femme et l'homme mènent des vies parallèles, qui ne s'engage pas, vit entre oisiveté et consommation, est centré sur l'enfant, a aboli le rôle symbolique du père, a fait entrer l'Etat dans sa vie, alors je peux conclure que les familles voulant construire sur plusieurs générations, se trouvent dans un milieu hostile en France.

Qu'en est-il pour leur patrimoine ?

## Le patrimoine

La détention de patrimoine est très mal assumée en France, tant par les Français que par l'État. Cette situation est la conséquence de beaucoup de confusion de la part des Français voire d'une franche hostilité à son encontre. Dans les sondages, le patrimoine figure dans leurs dernières préoccupations bien après la santé, l'éducation nationale, la retraite et leur revenu.

Les Français ont abandonné leur patrimoine à l'État. C'est en effet sous le principe sacré que le collectif a droit à une redistribution de la création de richesse que le patrimoine des Français est devenu un monopole d'État comme les jeux d'argent.

Malheureusement pour celui-ci, l'État français est d'obédience économique keynésienne. Keynes, un économiste des années 40, ne voit aucune utilité dans le patrimoine. Il considère même que le patrimoine constitue une trappe dans laquelle l'argent nécessaire au fonctionnement de l'économie nationale disparaît. Egalement dans cette logique, Keynes considère aussi l'entreprise familiale comme une entité économique du XIX<sup>ème</sup> siècle sans avenir pour le futur où seule la grande entreprise a sa place. Il n'en faut pas plus pour que l'État français ait du mal à se positionner vis-à-vis de la propriété privée.

Nous verrons que le contexte fiscal et juridique dans lequel évolue le patrimoine instaure la logique de l'individualisme au détriment de l'esprit de famille. Ce contexte fige le patrimoine en traquant tout mouvement comme source d'imposition. Enfin, il s'avère être l'un des

contextes dans lesquels les prélèvements opérés sont les plus élevés des pays de l'OCDE.

### **Un patrimoine rattaché à une personne physique.**

En France le patrimoine ne peut avoir d'existence propre. Tel l'esclave de l'antiquité, il n'a aucun droit dans la société. Il est impossible de le rendre autonome. C'est une possibilité tout à fait naturelle dans le monde anglo-saxon (les trusts). Le trust permet de créer une organisation qui va accueillir le patrimoine en ayant pour objectif de le maintenir au profit de bénéficiaires. Il est l'outil par excellence pour soutenir une famille dans ses œuvres sur plusieurs générations.

En France, le patrimoine est rattaché à une personne physique soit directement soit indirectement au travers d'une personne morale (entreprise, associations, société civile...). Dès lors les stratégies patrimoniales ont une durée limitée de quinze à vingt ans. Elles sont limitées dans le temps par deux bornes : la première lors de l'apparition d'un patrimoine à partir de la cinquantaine et la seconde lors du vieillissement de son propriétaire restreignant ses capacités intellectuelles et son aptitude à se projeter sur le long terme. Nous sommes dans l'incapacité de nous appuyer sur le temps pour construire un patrimoine familial c'est-à-dire transmis de génération en génération.

Dès lors le patrimoine des Français prend une organisation qui constitue désormais la norme : moitié d'immobilier, moitié en dépôt à vue. Une partie du patrimoine accueille confortablement son propriétaire, lui assure une rente, l'autre (l'épargne dite de précaution) le reconforte psychologiquement pour la fin de ses jours (à partir d'un certain âge la santé dépend du niveau de ses liquidités!), alors que son avenir est balisé par l'État. L'argent est considéré comme une fin (confort, sécurité) jamais plus comme un moyen de financer des

initiatives privées faisant de France, le pays européen où l'épargne est la plus élevée (surtout à partir de cinquante ans).

Le patrimoine étant rattaché juridiquement à une personne toute mutation soit par donation (acte dit gratuit) soit par une vente (acte dit onéreux) donne l'occasion à l'État de prélever. Ce principe vaut également pour les éléments internes du patrimoine: tout mouvement est susceptible d'être frappé par un prélèvement (impôts, CSG/CRDS, droits d'enregistrement...). Ils ressemblent à ces droits moyenâgeux que prenaient les villes sur les transports de matières premières.

Ce principe auquel on ajoute à la fois une ponction toujours grandissante (voir plus loin) et des frais divers issus d'une réglementation également en progression, pousse à privilégier l'immobilisme du patrimoine. Le Français est terrorisé à l'idée de faire bouger son patrimoine. Les stratégies patrimoniales ne se font qu'au moment de la retraite et fige l'avenir du patrimoine pour la fin de vie de son propriétaire.

Première conséquence, le patrimoine est stérile pour l'économie de la nation (que faire de l'immobilier et des dépôts à vue?). L'État ponctionne pour redistribuer ou prend des mesures pour rediriger les sommes épargnées avec l'aide des banques qu'il a instituées (codevi, PEL, Livret A,...) mais aussi avec l'aide des assureurs, pour qu'ensemble ils participent au financement de la dette publique au travers des fonds euros de l'assurance vie notamment.

Deuxième conséquence: le Français ne sait plus comment fonctionne les marchés financiers, des actions et donc des entreprises (on créera le PEA pour les y inciter) alors que cela était la norme pour ses aïeux.

Enfin l'individualisme patrimonial, le chacun pour soi: mon PEL, mon livret, mon codevi,...se développe et s'installe pour le conjoint, les enfants,...Rappelons ici que vous ne pouviez pas aider financièrement

vos enfants sans avoir à payer des droits de mutation et ceci afin de limiter la reproduction des inégalités nationales d'une génération à l'autre. Les dispositions prises depuis 1992 et qui se sont accélérées depuis 2005, soulageant l'imposition des donations grâce à des abattements, n'ont été prises que pour favoriser la consommation des jeunes générations et donc l'économie et non l'esprit de famille.

### **Un patrimoine partagé avec le collectif**

Autre point marquant: Nous ne sommes pas pleinement propriétaire de notre patrimoine. Ou plus précisément nous ne sommes pas propriétaires de sa valorisation. Nous l'entretiens, nous payons des droits pour le conserver et quand nous le vendons le collectif a droit à une partie de sa valorisation. Laissez-moi-vous décrire l'effet de la poupée Barbie pour que vous en mesuriez les tenants et les aboutissants.

Vous avez une passion: les poupées Barbie. Vous en êtes un collectionneur passionné et averti après avoir passé des milliers d'heures à les étudier. Vous en détenez aujourd'hui 800 que vous entreposez dans une pièce dédiée uniquement à cette passion. Vos amis, votre famille, votre entourage se moque de vous avec attendrissement. Ils voient en vous cet enfant qui ne veut pas grandir. Or un jour, la société qui produit les poupées Barbie cesse sa production. Les passionnés comme vous s'affolent, les cours de la Barbie grimpent. Vos 800 Barbies totalisent une valeur de 800 000 €, alors que vous avez dépensé sans compter les heures dédiées à votre passion, 8 000 €.

Comme le collectif a droit à une part de la création de richesse, une partie de cette valeur lui appartient sur les 792 000 € de valorisation, soit 240 000 €. Ce collectif qui se moquait de vous et qui regardait la télévision pendant que vous passiez vos nuits et vos heures de repos à étudier le monde de la Barbie, a droit à une partie de votre « création » de richesse. Car en France on appelle cela de la création de richesse

(peut-être depuis que la vraie création de richesse en France s'est fortement réduite ?).

Effectivement cette « création de richesse » sera ponctionnée soit si vous vendez au titre des plus values soit si vous transmettez au titre des droits de mutation. Et la France fait encore plus fort avec l'ISF (voir l'immensité des écrits sur la question) : sans attendre la mutation du patrimoine, une ponction sera en effet prise tous les ans. Comble du système, si vous n'avez pas l'argent pour payer cet impôt vous aurez à vendre une partie de vos Barbies en tenant compte de l'impôt sur les plus-values réalisées sur cette vente.

Puis la cotation de la poupée Barbie grimpe subitement. Sa valeur double et vos 800 Barbies passent à une valeur de 1 600 000 € et mauvaise nouvelle vous n'êtes pas le seul à détenir des poupées Barbies dans ces quantités en France. La presse, les medias s'en emparent. Les associations caritatives et les mouvements politiques interpellés réagissent et débattent. Des députés saisissent, indignés le gouvernement. Des débats houleux se déroulent dans l'hémicycle. Une loi est votée sur le champ dédiée aux détenteurs de poupées Barbies. Le décret qui s'en suit impose la déclaration spontanée de stock de Barbie supérieure à cent, au centre des impôts, et développera des taux spécifiques d'imposition sur tous les moments de mutation et de détention.

La fin de l'histoire est tout aussi intéressante. Quelques temps après ces grands événements ayant secoué la France, le cours de la Barbie s'effondre, elles ne valent plus rien. Les collectionneurs ont en effet appris que deux rois de pays forts lointains s'étaient mis en concurrence pour qui offrirait le plus de Barbie à sa fille. Leurs achats effrénés et insensés avaient fait grimper les cours. La compétition ayant cessé et s'étant évanouie le cours de la Barbie s'est effondré. Vos huit cents Barbies ne valent plus rien, les lois restent et l'on continue de confondre création et valorisation.



Les Français confondent valorisation du patrimoine et création de richesse (j'aurais pu prendre le cas des tulipes d'Hollande). Comment soutenir l'idée qu'il y a création de richesse sur des biens affectés par des mouvements spéculatifs conjoncturels ? Ou encore comment soutenir qu'il s'agit d'un revenu (taxable automatiquement)? Les Français confondent envie, jalousie avec les intérêts de la collectivité. La situation est grave déjà des Renault Scenic voient leur carrosserie se faire rayer et les familles se déchirent sur les successions. Il faut à mes yeux se limiter à l'imposition de la création de richesse produite par les entreprises sans alourdissement. Au-delà, la nation compromet son avenir au détriment de la création de richesse.

Alors l'État Français met des dispositions pour estomper les effets de ce principe dans tous les domaines.

Taxons l'immobilier! Ah mais quand le BTP va tout va ! Alors mettons en place des aménagements (Cf. Lois Girardin, Besson, Périssol, Méhaignerie, Malraux, micro-foncier, Loueur meublé... )!

Taxons les actions! Ah mais il y des aléas, on peut tout perdre!! Mettons une franchise de montants (mouvante chaque année) et de durée (une nouveauté). La franchise de montants évolue en sens inverse des gains de la Bourse.

Au final la fiscalité du patrimoine est un fatras de dispositions en tout genre, en mouvement perpétuel. C'est un environnement instable qui rend impossible les stratégies patrimoniales dans le temps.

Pour couronner le tout, précisons également que vous n'êtes pas en mesure de décider comment répartir votre patrimoine à votre mort. Le collectif a décidé en 1789 qu'il fallait transmettre aux enfants quoi qu'il arrive et à parts égales. Seule une partie de votre patrimoine est laissée à votre disposition. On parle de conjoint survivant dans le jargon juridique car en effet il s'agit de survivre d'autant que lui aussi

encore récemment avaient des droits à payer également. Le collectif peut s'octroyer en fonction de la succession en moyenne 30% de la succession.

Le collectif a aussi décidé qu'en l'absence d'héritiers directs, il se réservait plus de la moitié de la succession (60%) si cela restait dans le cadre de la famille élargie et en l'absence d'héritiers, il récupérait la totalité de la succession.

Alors dans cet environnement, il nous reste à nous demander si l'impôt sur le patrimoine est confiscatoire. Dans une interview du magazine l'Express de 2004, Luc Arrondel, directeur de recherche au CNRS, économiste au Delta et Pierre-Cyrille Hautcoeur, professeur à l'université Paris I, se sont posés la question en ces termes : « Peut-on posséder un patrimoine qui s'entretienne tout seul ? Autrement dit, peut-on ou non payer les impôts sur le patrimoine avec les revenus de celui-ci ? ». Ils considéraient à l'époque que « nous n'en n'étions pas loin de répondre non car entre l'impôt sur la fortune de 1 à 1,50 % annuel, celui sur les revenus du capital (50% d'un revenu de l'ordre de 3% soit 1,50% annuel) et les droits de succession (1%) on prélève aujourd'hui l'essentiel du revenu du patrimoine » En 2004, la conclusion est sans appel : il faut épargner soi-même pour détenir un patrimoine. On ne peut plus compter sur la famille.

Depuis, grâce aux récentes élections présidentielles, le gouvernement a soulagé cette ponction sur la succession de manière sensible pour la grande majorité des Français. Mais ce n'est qu'une partie des Français qui à travers leur vote l'on souhaité et cela date d'il y a trop peu de temps pour conclure à un acquis.

Une autre façon d'approcher l'aspect confiscatoire de l'impôt consiste à s'interroger sur le niveau des dons effectués par les Français. Plus l'impôt est fort plus il diminue la capacité à se dessaisir de son argent. Or d'après une étude comparative « la philanthropie aux États-Unis :

quels enseignements pour la France ?<sup>8</sup>» Les dons déclarés par les Français sont « anémiques », ils dépassaient « à peine le milliard d'euros en 2001 et 2002 et les entreprises n'ont consacré que 343 millions d'euros en 2002 pour le mécénat ». « En proportion du PIB, les ménages Français donnent 25 fois moins et les entreprises quatre fois moins. Non seulement la proportion des donateurs est inférieure en France (47%) à ce qu'elle est aux États-Unis (70 à 80% de la population) mais la valeur moyenne du don est très inférieure (de 50 à 90 euros contre plus de 1000 dollars) ». Au final nous retrouvons l'État au bout du raisonnement : « cette faiblesse (des dons) », nous disent les auteurs de l'étude « entretient le « tiers secteur » dans une dépendance structurelle vis-à-vis de subsides publics dont la part représente 54% de leurs ressources ».

L'ensemble de ces conclusions nous sont confirmées par les statistiques européennes et par le récent rapport<sup>9</sup> du Conseil des Prélèvements Obligatoires (qui s'arrête sur l'année 2006) et dont voici un extrait :

La France a donc un niveau prélèvements sur le patrimoine des ménages globalement plus élevé que les autres États de l'Union Européenne. Cette situation résulte d'abord du niveau général des prélèvements obligatoires (44,2% en 2006 pour une moyenne dans l'Union de 37,1%). Ces conclusions sont confirmées sur longue période par les analyses de l'OCDE [...]: les prélèvements sur le patrimoine, dont une part substantielle repose sur les ménages, sont à un niveau globalement élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE, les prélèvements sur le patrimoine des ménages étant même les plus

---

<sup>8</sup> Version, mise à jour, du premier chapitre - « L'économie du don aux États-Unis, une source d'inspiration pour la France ? » - de Pierre Buhler, Paul C. Light, Francis Charhon, *L'économie du don et la philanthropie aux États-Unis et en France : analyse comparée*, Centre Français sur les États-Unis, IFRI, Paris, 2003.

<sup>9</sup> « Le patrimoine des ménages » Conseil des prélèvements obligatoires, 2009.

élevés, en part relative du PIB [...]. La France est [...] le pays dont les recettes tirées de la fiscalité du patrimoine ont été en croissance quasi-continue de 1965 à nos jours. Selon les statistiques de l'OCDE, les recettes de la fiscalité du patrimoine sont passées en France de 4,3% des recettes fiscales totales en 1965 à 8% en 2006, alors qu'elles régressaient de 7,9% à 5,7% dans l'OCDE. Compte tenu de l'évolution des prélèvements obligatoires, l'alourdissement de la fiscalité du patrimoine par rapport au PIB est également marqué, la France passant de 1,5% du PIB en 1965 à 3,5% en 2006, au cours de la même période, la moyenne des 19 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE est restée pratiquement stable (1,8% en 1965, 1,9% en 2006). La France occupe une position relativement singulière, imposant plus lourdement qu'ailleurs la détention du patrimoine, à travers à la fois des droits de mutation à titre gratuit relativement plus élevés que dans les pays partenaires, une imposition sur la fortune à laquelle la plupart de nos partenaires a renoncé, des droits de mutations à titre onéreux élevés, enfin des impôts fonciers devançant sensiblement ceux de tous les partenaires [...]

### **Conclusion**

S'il est impossible de rendre un patrimoine autonome, si le contexte juridique et fiscal instaure l'individualisme et ne conçoit pas les dons entre membres de la famille, si l'allocation de son patrimoine dépend des volontés de l'État et des banques, si les décisions patrimoniales ne peuvent être que ponctuelles, si la méconnaissance des marchés financiers est de mise, si l'on n'est pas pleinement propriétaire de ses biens, si l'environnement fiscal est instable, s'il est impossible de tester selon ses volontés, et si la ponction du collectif fait partie des plus élevées du monde occidental, alors il m'est permis de conclure que le patrimoine est dans un milieu hostile en France.

---

Cet environnement que nous venons de décrire est fatal pour les entreprises en tant que patrimoine. Voici ce qui écrit en préface d'une proposition<sup>10</sup> de loi déposé au Sénat le 12 novembre 2003:

La France est un pays dans lequel la transmission des patrimoines, tant personnels que professionnels, est taxée de manière particulièrement lourde. Si l'on compare le coût d'une transmission par décès d'un patrimoine professionnel en France par rapport à celles d'autres pays européens, les différences du taux effectif d'imposition sont remarquables : 36,8 % en France contre 10,2 % en Allemagne, 0,7% en Espagne et 0% en Italie. Compte tenu de l'importance des recettes que procurent les droits de mutation à titre gratuit, environ 7 milliards d'euros, il n'est guère possible de procéder à un allègement massif dans la conjoncture économique et budgétaire actuelle. Cependant, la structure et le poids des droits de mutation à titre gratuit expriment la façon dont une société perçoit les liens de solidarité entre les personnes. A travers ce barème, on peut lire une certaine conception de la famille et une certaine idée du partage des richesses. Dans une économie libérale, les droits de mutation à titre gratuit conditionnent également la structure de la propriété des moyens de production et influe donc sur le tissu industriel et commercial du pays. En effet, le tissu des petites et moyennes entreprises, et plus généralement des entreprises non cotées, est particulièrement fragile, et une succession mal préparée peut entraîner leur disparition. Par conséquent de multiples recommandations des autorités de Bruxelles engagent les États membres à faciliter la transmission des entreprises, dans la mesure où 30% d'entre elles feront en Europe l'objet d'une mutation avec, chaque fois, un risque de disparition de l'entreprise.

Alors qu'en est-il de l'entreprise en France?

---

<sup>10</sup> Proposition de loi, relative au système d'imposition des transmissions à titre gratuit des patrimoines des Français établis hors de France présentée par M.Robert del Picchia, sénateur, dans la séance du 12 novembre 2003.



## L'entreprise

Évaluer si l'entreprise est dans un milieu hostile nécessite deux types d'information. La première consiste à obtenir une information détaillée et objective de ses caractéristiques françaises (taille, effectif, ratios économiques et financiers ainsi que leur évolution). La seconde consiste à pouvoir comparer ces informations avec celles d'autres pays. Vous dire que la France compte 16,8 millions d'emplois marchands (privés) ne vous apporte rien. En revanche découvrir qu'à population égale, l'Angleterre a 24,2 millions d'emplois marchands (privés) vous dévoile une carence dans l'initiative privée française<sup>11</sup>.

### Qu'est-ce que l'entreprise française ?

Jusqu'à ces dernières années nous étions très mal lotis en France pour avoir de l'information détaillée. Nous ne disposions que de statistiques basiques de l'INSEE sur la population des entreprises et de grands agrégats de la comptabilité nationale comme la valeur ajoutée. Nous commençons depuis quelques années à avoir des points de comparaisons et des statistiques plus précises.

Ce fait est significatif et mérite que nous nous y attardions. L'absence d'information ou même d'un début d'une organisation de remontée d'information, nous révèle que les gouvernements successifs n'ont jamais eu la volonté d'obtenir d'informations objectives sur la population des entreprises françaises. Une société privée et étrangère d'information financière, le bureau Van Dijck, met en avant dans son

---

<sup>11</sup>« France/Angleterre. Nous manquons toujours d'au moins 7 millions d'emplois privés ». IFRAP. Octobre 2008.

approche commerciale sa situation privilégiée de fournisseur d'informations financières aux institutions du pays.

Ce comportement peut s'expliquer à la fois par une spécificité française dans l'action qui ne cherche pas à partir de la réalité telle qu'elle est, mais qui cherche à adapter la réalité aux idées (thèse principale d'Alain Peyrefitte dans son livre *Le mal français*<sup>12</sup>) et par un mode décisionnaire qui s'appuie sur les professionnels d'un secteur ou d'un métier pour concevoir des lois.

Notons que les seuls professionnels qui peuvent mobiliser de l'argent, du temps, et des spécialistes sont les grandes entreprises. Elles participent aux commissions, rendent des rapports, sont présentes à Paris comme à Bruxelles et finissent par mettre en place des lois qui favorisent leurs intérêts.

Aussi il n'est pas étonnant que les gouvernants ne connaissent que les très grandes entreprises d'autant que l'État français fut un créateur de grandes entreprises pour des raisons nationales (la troisième voie). Or il y a en France 232 000 entreprises employant 10 à 499 salariés contre 1 824 entreprises de plus de 500 salariés soit 0,78 % de la population des entreprises françaises. Nous avons donc là un fonctionnement non pas démocratique mais aristocratique conforté par l'Etat.

En fin de compte, les lois, les réglementations sont faites pour réguler l'ensemble des entreprises sans que l'on s'intéresse à leur impact sur les plus petites d'entre elles. C'est pourquoi au niveau européen, il a été décidé récemment d'étudier l'impact financier qu'une loi sur les entreprises peut avoir sur les plus petites d'entre elles, avant de la promulguer. Est-ce que cette réaction a un lien avec la découverte

---

<sup>12</sup> Peyrefitte Alain, *le mal français*, Paris, Omnibus, 1996.



récente que les petites entreprises faisaient également l'essentiel de l'emploi dans un pays et non les grandes entreprises ?

Cette opacité des chiffres confortait les discours des uns et des autres puisqu'aucune information tangible ne pouvait contredire les positions de chacun.

Heureusement des études et des comparaisons ont commencé à être publiées à partir du milieu des années 2000 nous donnant des éléments de constat et d'analyses qui nous permettent et nous permettront de dégager des points de repères pour l'entreprise familiale.

Au final, l'action aveugle du législateur français se caractérise par deux grandes tendances qui font la spécificité de la France au niveau mondial : une forte ponction fiscale et sociale sur la richesse créée par l'entreprise, couplée à un droit du travail complexe et très volumineux.

Il n'est pas étonnant alors de retrouver la France en position moyenne ou mauvaise dans les classements mondiaux.

Dans son rapport *Doing business 2009*<sup>13</sup>, la Banque Mondiale classe les pays suivant la facilité d'entreprendre. La France est classée au 31<sup>ème</sup> rang sur 181 pays recensés. L'Allemagne se situe à la 25<sup>ème</sup> place et le Royaume-Uni à la 6<sup>ème</sup> place. Les plus mauvais scores pour la France apparaissent dans le « transfert de propriété » (166<sup>ème</sup>), « l'employabilité » (148<sup>ème</sup>) et « les impositions » (66<sup>ème</sup>). Les meilleurs scores, ressortent dans « démarrer une entreprise » (14<sup>ème</sup>), le « droit des contrats » (10<sup>ème</sup>), et « l'octroi de permis de construire » (18<sup>ème</sup>).

---

<sup>13</sup> *Doing Business 2009 : comparaison des réglementations dans 181 pays*. Banque Mondiale et la Société financière internationale.

Le World Economic Forum (WEF) dans son classement paru dans son étude *The Global Competitiveness Report 2008-2009*<sup>14</sup>, situe la France à la 16<sup>ième</sup> place. Les éléments les plus problématiques pour le WEF pour entreprendre en France sont : l'employabilité, les réglementations, et les impositions sociales et fiscales. A noter que les facteurs les plus positifs sont : la taille du marché et les infrastructures. C'est-à-dire d'un côté la taille de la population, de l'autre le nombre de ronds points sur les routes...

Voyons dans un premier temps la ponction fiscale et sociale avant d'aborder la rigidité du travail.

### **La ponction fiscale et sociale de l'État-Providence.**

Le MEDEF édite régulièrement un document qui fait le point sur la situation de l'entreprise en France : *Cartes sur table*<sup>15</sup>. L'opus de 2006 que je vous invite à lire tire notamment les constats suivants (avant la récente crise) pour conclure que « le contexte français est pénalisant particulièrement pour les entreprises petites et moyennes ».

1. Les prélèvements sont confiscatoires. Les prélèvements directs sur les entreprises sont proches de 17% du PIB contre une moyenne de 9,6% pour les pays européens,
2. Les taux de charges sur les salaires ont été multipliés par deux en trente ans,
3. L'inflation des textes et les changements incessants des règles créent une insécurité juridique,
4. La population des entreprises françaises est divisée en deux : les entreprises du CAC 40 faisant les deux tiers de leurs chiffres d'affaires hors de France et les autres,

---

<sup>14</sup> *The Global Competitiveness Report 2008-2009*, World Economic Forum

<sup>15</sup> *Cartes sur table. Un monde inédit : une chance pour la France*, MEDEF, 2006.

5. Les difficultés financières des entreprises se sont accrues depuis la fin des années 1990 : une valeur ajoutée qui augmente peu et une progression plus rapide de la masse salariale, un taux d'autofinancement tombé au niveau de 1993, un endettement supérieur à celui de 1998,
6. L'investissement productif a pris du retard dans l'industrie,
7. Le nombre d'entreprises moyennes impliquées dans la recherche et l'innovation est trop faible,
8. La taille des entreprises est insuffisante,
9. La dynamique industrielle stagne.

Faisant échos à ces conclusions, un rapport du Conseil d'Analyse Économique intitulé *Une stratégie PME pour la France*<sup>16</sup> nous apporte un éclairage scientifique saisissant sur la structure des PME en France et leur situation économique et financière.

En premier lieu, le rapport m'a confirmé la méconnaissance que j'évoquais de la population des entreprises « Les PME (moins de 500 salariés) [...] sont méconnues en France. Le plus souvent incomprises, souvent handicapées par des charges et des contraintes trop fortes, elles sont traitées d'une manière homogène ».

Plus loin nous apprenons que la rentabilité des entreprises est en France significativement inférieure à celle des pays concurrents. Les auteurs partent des travaux du groupe de travail « Productivité, rentabilité » de la Banque de France. Ce groupe a mené des travaux comparatifs de rentabilités des entreprises en portant notamment sur les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France.

Il ressort de ces travaux que, sur la période 1997-2002, les taux de rentabilité de l'ensemble des sociétés non financières sont nettement

---

<sup>16</sup> Jean-Paul Betbèze et Christian Saint-Etienne, *Une stratégie PME pour la France : favoriser l'essor des gazelles, entreprises moyennes en forte croissance*, Conseil d'Analyse Économique, 2006.

inférieurs en France à ce qu'ils sont aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. La rentabilité économique des entreprises françaises sur cette période, est égale à 76 % de la moyenne pondérée des rentabilités économiques des entreprises américaines, allemandes et britanniques. Il en est de même pour la rentabilité financière qui s'établit à 65% de la moyenne pondérée de ces trois pays.

Les auteurs de l'étude du CAE, notent que le poids des charges sociales, qui est nettement plus élevé en France que dans les trois autres pays, ainsi que la rigidité du marché du travail, sont plus handicapantes pour les entreprises françaises. Ils en concluent qu'elles opèrent dans un univers sociale et règlementaire moins favorable que celui de leurs consœurs des trois pays considérés : « A taux de profit donné, le taux français [...] est ainsi significativement plus faible que dans ces pays ».

L'insuffisance de rentabilité a comme conséquences : des difficultés pour passer les caps organisationnels, des difficultés pour les transmissions inter générations, une faiblesse patente dans la R & D, l'absence d'exportation.

Plus loin encore l'étude nous apprend qu'en France, la difficulté des caps organisationnels liés aux changements de taille, conduit plus rapidement l'entrepreneur ou le groupe dirigeant à songer au départ. Le coût de ces caps organisationnels est encore renforcé par l'importance des réglementations qui s'appliquent à partir de certains seuils. La transmission ou le saut générationnel, qui est celui des héritiers dans beaucoup de groupes familiaux, qui se sont construits dans la durée, laisse alors la place à la cession.

A cette insuffisance de rentabilité, les auteurs ont découvert de surcroît que le délai entre entreprises clientes et fournisseurs (les administrations publiques sont également concernées), était très élevé par rapport aux pays observés : « La France effectue des règlements

tardifs ». Les crédits interentreprises représentent ainsi plus du double des crédits de trésorerie accordés aux entreprises non financières par l'ensemble des établissements de crédits. Selon la base Suse de l'INSEE, le volume des créances commerciales s'est élevé à 397,3 milliards d'euros fin 2001 alors que les crédits de trésorerie des établissements de crédits aux entreprises étaient égaux à 163,2 milliards d'euros la même année. Outre la faiblesse de profitabilité de l'entreprise française il faut ajouter des difficultés de trésorerie.

Au final l'étude nous apprend qu'il y a en France par rapport aux États-Unis, plus de TPE et moins d'entreprises de taille moyenne :

- 30% de moins entre 10 et 50 salariés,
- 50% de moins entre 50 et 99 salariés,
- 40 % de moins entre 100 et 499 salariés,
- 30% de moins entre 500 et 1500 salariés.

L'autre particularité de l'environnement français est la rigidité du marché du travail.

### **La rigidité du marché du travail.**

Ce domaine est un des plus controversé en France. Les débats sont nombreux et très marqués par les convictions politiques nous poussant à rechercher des observations encore une fois étrangères.

L'OCDE<sup>17</sup> reconnaît que tous les gouvernements sont confrontés au problème de l'employabilité. Protéger le salarié au détriment de l'entreprise, c'est favoriser le chômage. Assouplir les règles c'est faire

---

<sup>17</sup> Pour les analyses de l'OCDE, voir notamment : Stéphanie Jamet, « Améliorer la performance du marché du travail en France » Document de travail du département des affaires économiques N°504, référence ECO/WKP(2006)32, 24-Jul-2006. Voir « Le pari de la croissance » Contribution de Secrétaire général de l'OCDE aux travaux de la Commission Attali, OCDE 2007. « Notes sur la France » in « Réformes économiques : objectif croissance » OCDE 2009.

subir sur l'individu une situation qu'il ne contrôle pas. Où placer le curseur ?

Cependant l'OCDE a un regard tranché sur la situation en France concernant l'employabilité. Pour elle la situation est trop rigide :

La France est l'un des pays où la législation sur la protection de l'emploi (LPE) est la plus stricte (telle que décrite par l'indicateur OCDE de rigueur de la LPE). Cela tient en grande partie aux procédures de licenciement très restrictives et contraignantes, inscrites dans le Code du travail pour les contrats de travail à durée indéterminée (CDI). Et la France est l'un des rares pays de l'OCDE où ces procédures se sont durcies, du fait de nouvelles dispositions légales mais aussi de la jurisprudence. Différents rapports nationaux ont souligné que le coût du licenciement provient pour une grande part de la durée excessive des procédures et de l'aléa qui pèse sur le coût final du licenciement en cas de recours judiciaire.

En France, vous n'avez que peu de motifs pour vous séparer d'un salarié en CDI. Certes les indemnités de licenciement sont plutôt en deçà de la moyenne des pays occidentaux mais compte tenu de l'épaisseur du code du travail et la multitude des cas qui étoffent chaque jour la jurisprudence, les probabilités d'un procès aux prud'hommes sont élevées. Or les juges des prud'hommes soutiennent le salarié et portent une opinion sévère sur le chef d'entreprise d'autant qu'un salarié licencié porte en lui les germes d'un individu potentiellement à la charge de la société. Il faut donc lui donner les chances de rebondir sur cet accident en lui donnant de l'argent. Dès lors le chef d'entreprise se retrouve dans l'incertitude sur le coût du licenciement qui peut se chiffrer en indemnités mais également en temps passé à traiter le dossier.

Cette situation vient encore confirmer la méconnaissance des affaires par la société entière. Les affaires sont une recherche d'opportunités

---

rythmée d'échecs, comme des expérimentations. S'entourer de salariés en CDI dès une création constitue une mauvaise option pour l'avenir. Alors on embauche sans embaucher et le salarié travaille sans s'impliquer.

Rappelons que l'entreprise est précaire. Elle travaille sur des marchés précaires ou sa situation est précaire. Elle a des relations fournisseurs et clients précaires, du matériel précaire mais aussi une image précaire. Un expert comptable me disait un jour que les actions des sociétés c'est du vent. Et il n'a pas tort. Mais la France a perverti le fonctionnement de l'entreprise en rendant le contrat de travail difficilement précaire, ce qui est venu renforcer la précarité de l'entreprise. Je comprends bien que pour lutter rapidement contre la pauvreté il faut éviter le salariat précaire. Mais que vaut le salariat dans des entreprises précaires, c'est-à-dire pauvres ? N'a-t-on pas déplacé le problème à un autre niveau ?

Obtenir une rente de situation est alors le seul objectif possible à atteindre pour se mettre à l'abri de la précarité. C'est ce que la très grande entreprise obtient. Compte tenu de son envergure, elle devient un enjeu politique. Elle donne du social en contrepartie d'une garantie d'activités. D'autant qu'agissant de la sorte elle rend la situation encore plus difficile pour les petites entreprises de son secteur qui ne sont plus dès lors en mesure de la concurrencer. C'est ici qu'un certain capitalisme vient détruire le capitalisme familial.

Mais d'autres situations peuvent être alarmantes notamment celles où vous devez payer vos fournisseurs rapidement alors que vos clients règlent tardivement. Ici, le moindre impayé devient fatal.

Une fois que l'entrepreneur se retrouve dans la juridiction des redressements judiciaires. L'hostilité rencontrée au tribunal des prud'hommes se retrouve en plus intense. Les juges y sont sans pitié. Ils traitent l'entrepreneur en délinquant, le pénal n'est pas loin. Les

motivations de l'appareil judiciaire pour voir les dettes sociales et fiscales, c'est-à-dire les montants dus à la Société, remboursés sont sans pareil pour broyer l'entrepreneur qui passe du statut d'exploiteur de salarié à celui d'escroc de la Société.

Le rouleau compresseur des institutions sociales est impressionnant. Non seulement les charges sociales sont parmi les plus élevées des pays occidentaux (source OCDE) mais les institutions en charge de les recouvrer sont parmi les plus puissantes du pays. Elles ont le pouvoir de mort sur l'individu comme sur l'entreprise.

### **Conclusion**

Si l'entreprise est mal connue des gouvernants proches des très grandes entreprises et des banques, supporte des prélèvements fiscaux et sociaux qui handicape sa rentabilité et donc son essor, si sa trésorerie est affaiblie, s'il est difficile d'ajuster sa masse salariale en fonction des tendances économiques, si l'entrepreneur risque le pénal et la diffamation alors je peux conclure que l'entreprise est en France dans un milieu hostile. Ce milieu hostile existe depuis la crise économique des années 70 : augmentation des charges sociales, des salaires, des taux d'intérêt élevés, instabilité monétaire, franc fort, refus des « petits emplois », mise en préretraite, restrictions sur les licenciements, nationalisation,...



## Pourquoi cette hostilité ?

La famille aujourd'hui c'est un couple où la femme et l'homme mènent des vies parallèles, ne s'engagent pas, se consacrent à la consommation, sont centrés sur l'enfant, et ont perdu le rôle symbolique du père ;

Leur patrimoine ne peut avoir d'autonomie ; ils doivent le penser de manière individualiste en opposition à la solidarité familiale ; son allocation dépend des volontés de l'État et des ambitions commerciales des banques; ils méconnaissent l'économie, la finance, l'entreprise, le commerce ; ils ne sont pas pleinement propriétaire de leurs biens ; l'environnement fiscal et juridique de leur patrimoine est instable ; il leur est impossible de tester selon leurs volontés, et la ponction du collectif sur leur patrimoine fait partie des plus élevées du monde occidental.

L'(Leur) entreprise est mal connue, supporte des prélèvements fiscaux et sociaux qui handicape sa rentabilité et donc son essor, les délais de paiement qu'elle obtient sont très longs, il lui (leur)est difficile d'ajuster la masse salariale en fonction des évolutions de son (leur) activité, enfin l'entrepreneur (ils) risque(nt) le pénal, la diffamation et la misère ;

Aujourd'hui en France l'initiative privée est étouffée. Rares sont devenus les familles qui sont prêtes à mettre en jeu leur vie et leur patrimoine pour maintenir une activité ou lancer une nouvelle affaire.

Tout comme l'ISF mis en place pour ponctionner les grandes fortunes, touche les petits propriétaires de résidences principales bien placées,

tout ce qui a été mis en place, pénalise le quidam qui veut se lancer et maintenir une affaire avec des salariés.

### **Le paradigme**

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Ou pour être plus précis et en reprenant mes observations, je me suis posées les questions suivantes :

Pourquoi le couple a perdu la notion d'engagement ? Pourquoi s'est-il dépossédé de son patrimoine ? Pourquoi accepte-t-il une telle ponction sur son patrimoine ? Pourquoi son patrimoine se concentre sur l'immobilier et les dépôts à vue ? Pourquoi ne connaît-il pas les lois, le fonctionnement de l'économie et tout particulièrement de l'entreprise ? Pourquoi le couple se consacre à ses enfants et consomme-t-il principalement ? Pourquoi l'entreprise subit-elle des lois particulièrement contraignantes et des prélèvements élevés ?

Ou encore,

Pourquoi l'État favorise l'abolition du rôle symbolique du père, relativise l'engagement entre les époux, s'accapare la fonction paternelle ? Pourquoi l'État ponctionne toujours plus et s'endette toujours plus ? Pourquoi l'État renforce le statut du salarié ? Pourquoi l'État réoriente l'épargne du français ? Pourquoi l'État se réserve la succession du patrimoine des français ?

Le seul lien que j'ai pu établir pouvant apporter une cohérence à l'ensemble, c'est que la France fonctionne sur un seul modèle: école/salariat/retraite.

L'État providence prend en charge le français et lui retire toute inquiétude : il le prépare au salariat, lui fournit un emploi, protège son statut, lui assure sa santé, lui garantit sa retraite. Et j'ai découvert que plus la France va dans ce sens, plus elle avance (seule) vers ce qu'elle considère être le Progrès.

L'État providence finance cette ambition vers le Progrès avec :

- le salariat de ses citoyens et leur enracinement dans le lieu de travail,
- sa capacité à s'endetter,
- les grandes entreprises (publiques et privées),
- la consommation des citoyens (salariés et retraités) et leurs patrimoines

Il est normal que le lien de couple se désagrège quand l'homme et la femme se consacrent à leur travail en entreprise. Ce lien est devenu plus engageant que le mariage. Le marché de l'emploi est devenu rigide. Embaucher un français devient un luxe de grande entreprise alors que parallèlement les lois allègent l'engagement matrimonial. Les hommes ont plus confiance dans le Code du travail français (plus de 2500 pages) que dans l'engagement de leur épouse (et vice versa).

Pourquoi l'État ne prélèverait-il pas des prélèvements sur le patrimoine privé alors qu'il garantit un statut et assure la retraite ?

Pour illustrer ce mouvement, nous pouvons imaginer un siphon. Plus vous êtes en son centre plus il vous maîtrise et vous protège. Mais cette force perd ceux qui se trouvent éloignés du centre. Ils leur est même impossible de rejoindre le centre. Plus vous vous rapprochez du profil standard français plus vous êtes en bonne situation de réussir votre vie matérielle : diplôme de Grande École et/ou salariat dans une très grande entreprise ou dans la fonction publique. En dehors de cette position, il n'y a point de salut car vous supportez les frais de l'ambition de la société française.

Cette ambition n'est pas d'être d'une société qui lutte contre les inégalités mais une société qui cherche à protéger matériellement le plus grand nombre par l'intervention de l'État. L'existence depuis des décennies de dépenses sociales les plus élevés du monde occidental,

couplées à un chômage élevé l'atteste quotidiennement. Toute personne qui ne s'inscrit pas dans cette logique, qui ne franchit pas les étapes, se trouve dans une très mauvaise posture. On pense bien entendu aux exclus (mères seules élevant leurs enfants, étrangers, personnes sans qualification, jeunes...) <sup>18</sup>. Mais pour moi, il y aussi le quidam moyen (souvent un jeune) qui veut entreprendre et à qui on refuse quelque part l'ascension sociale par son travail.

D'autre part, si les pauvres sont un scandale, il est un plus grand scandale que des personnes en bonne santé, avec un capital intellectuel et scolaire, un contexte familial et patrimonial riche, n'entreprennent pas et se laissent séduire par le confort matériel du salariat dans la fonction public, la politique ou la très grande entreprise.

La France est dans ce que j'appellerai un paradigme aveuglant. Un paradigme est une logique dans laquelle des acteurs s'enferment. Plus ils agissent dans sa logique, plus ils le renforcent. Le mot paradigme a été utilisé pour la première fois dans le monde scientifique. La science progresse par changement de paradigme provoqué par une découverte. En attendant une nouvelle découverte venant ébranler le paradigme, les scientifiques écoutés sont ceux qui portent la logique du paradigme tout haut. C'est dans le paradigme du école/salariat/retraite que la France s'est laissée enfermer, mettant en second plan le travail. L'individu se réalise ici dans la garantie de son confort matériel et non pas dans la création, l'innovation, l'engagement, et la passion. Les individus qui suivent cette dernière voie n'y sont d'ailleurs pas correctement valorisés.

---

<sup>18</sup> Pour une analyse plus complète, voir Smith Timothy B. *La France injuste. 1975-2006 : pourquoi le modèle social français ne fonctionne plus*, Paris, Autrement (coll. « Frontières »), 2006. Voir également François de Closets. *Toujours Plus*, Paris, Grasset 1982

### Les manifestations du paradigme

Ce paradigme du salariat conforté par l'État-providence est entretenu par les médias, les syndicats, les politiciens, les intellectuels et les artistes. Plus vous avez des idées conformes au paradigme, plus vous agissez dans le sens du paradigme, plus vous êtes assuré de vendre du papier, des livres, des disques, d'obtenir de l'audience, de réussir au box office, de mobiliser les foules dans la rue, de faire passer des lois ou d'être élu.

Les manifestations de ce paradigme exclusif sont quotidiennes :

- ✓ Obsession du diplôme : pressions incessantes sur l'Éducation Nationale, course aux diplômes, choisir ce que l'on veut faire de sa vie à seize ans, blocage d'universités...
- ✓ Insatisfaction au travail : harcèlement, souffrance au travail, dépenses record en anxiolytiques, alcoolisme, bureaucratie, relations au travail exécrables...
- ✓ Manifestations dans les rues pour défendre les acquis sociaux, le pouvoir d'achat, les retraites, blocage des transports urbains, d'une capitale
- ✓ Blocage des accès aux usines, piquets de grève, séquestration de cadres et chefs d'entreprises, drapeau de pays étranger brûlé sur le perron des entreprises fermées,
- ✓ Peur de la mondialisation, des étrangers, qui profitent ou remettent en cause les acquis sociaux,
- ✓ Existence d'une élite du salariat: super patrons, stock-options, parachute dorés, et parachutage tout court mais aussi haut fonctionnaires et énarques, situation de rente,
- ✓ Les regards d'un pays focalisés tous les soirs à 20 heures sur l'action du gouvernement,
- ✓ La fonction publique devançant le secteur privé dans les souhaits d'emploi des jeunes,
- ✓ Énièmes lois en faveur des salariés et de leur protection sociale,

- ✓ Méfiance du secteur privé : mots violents contre le patronat, les patrons voyous, les profiteurs, et des mots de compassion pour les salariés,
- ✓ Une incompetence financière généralisée, et une méconnaissance des lois.

Il y a beaucoup d'excès dans ce paradigme et tous les excès sont mauvais. Le Salut de l'homme serait-il dans le salariat et sa retraite ? Dans cette société hyper salariale fortement hiérarchisée comme une ruche (symbole napoléonien), la place d'un individu seul s'obtient par le diplôme et non par son travail. Le paradigme stratifie la société : dans le haut de la société la haute fonction publique, les cadres supérieurs des grandes entreprises dans le bas les personnes non qualifiées travaillant dans les petites et moyennes entreprises. Si la descente est possible en revanche une personne non qualifiée n'a aucun espoir de monter dans la hiérarchie. Elle ne peut faire plusieurs métiers dans plusieurs entreprises pour se faire de l'expérience ou acquérir un métier et elle ne peut pas non plus entreprendre.

Dans la logique du paradigme, entreprendre est suspect. L'entrepreneur qui obtient un statut par le pouvoir économique (incompréhensible au paradigme) est hors norme. Sa réussite est alors humainement insupportable : il ne peut suivant le paradigme qu'avoir réussi au détriment des autres.

Dès lors, ce paradigme se fissure : endettement abyssal de l'État-providence, appauvrissement du tissu économique et de l'emploi, chômage structurel des plus élevés du monde occidental, chômage record des jeunes et des seniors. Car il ne conçoit pas l'acte libre d'entreprendre et n'entends rien à la création d'emploi issue du marché (En 2004, la France a connu sa plus forte croissance de PIB sur une décennie et a créé cette année là dix mille emplois). A trop s'opposer au modèle américain, le modèle français est devenu son

antagonisme : au « tous entrepreneurs ! » des américains, les français répondent « tous salariés ! ».

## Conclusion

Nous avons vu que la famille en affaires se trouve affaiblie par un environnement hostile à la famille et à son patrimoine dont tout particulièrement l'entreprise. En cherchant à comprendre le pourquoi de cette hostilité j'ai découvert que la société est exclusivement orientée vers un idéal qui ne correspond pas à la famille en affaires: le salariat protégé par l'Etat-providence.

Il faut ici bien mesurer la gravité de la situation. La pérennité de l'entreprise familiale n'est pas une chose acquise, elle se gagne à chaque changement économique et familiale d'autant que l'entreprise familiale n'est pas sans défaut. Il y a, toute chose étant égale par ailleurs, un taux de mortalité important : à la troisième génération, bien souvent elle n'existe plus. Si à cela on crée un environnement hostile, son taux de mortalité décuple.

Quelles sont les impacts de ce paradigme de la société française sur les familles en affaires ? La société n'étant pas faite pour les entrepreneurs, ils sont nombreux. Je souhaite en conclusion évoquer quelques uns sur les plans de la croissance des affaires, la reprise d'une entreprise avant de terminer sur la transmission de l'entreprise.

En situation de croissance, il y a de très forte probabilité que :

- ✓ votre entourage proche ne sache ce que représente en temps et en argent, et en patience le lancement d'une affaire, et qu'il ne sache comment vous soutenir,
- ✓ votre entourage vous prête généreusement pour vous installer dans votre résidence principale (l'havre de paix) mais à l'inverse qu'il ait de grandes réticences à vous prêter pour les affaires,



- ✓ vous vous mettiez sous la dépendance de banques susceptibles de vous broyer à la moindre difficulté,
- ✓ en période d'amorçage, vous ne trouviez pas d'investisseurs-entrepreneurs pour vous épauler. Soit ils survivent, soit ils tombent dans la déchéance, soit ils réussissent à s'en sortir mais ne veulent pas revivre le parcours du combattant, soit ils sont partis s'installer à l'étranger. Or c'est justement ces derniers dont vous avez le plus besoin pour développer votre affaire car non seulement ils ont des capitaux mais aussi un capital relationnel.
- ✓ Que vous ayez du mal à trouver de vrais associés c'est à dire des personnes qui ne soient pas formatées par les grandes structures salariales.

La reprise d'une entreprise par un individu ayant fait une carrière dans le salariat n'est pas non plus une chose assurée. Son succès dépend de sa capacité à se remettre en cause lui et sa famille. Bien souvent habitué à un travail bien délimité, avec une assistance, des stratégies politiques d'évolution, il se retrouve très décontenancé à la tête d'une petite ou moyenne entreprise. Sa pratique managériale doit changer passant d'un management bureaucratique à quelque chose d'autre que je qualifierai de plus coopératif et proche de la base. Il s'agit également pour lui de faire accepter à son conjoint de nombreux sacrifices matériels, un changement de statut social, et le sacrifice de sa disponibilité au sein du foyer et de mettre une croix sur la sécurité de son emploi et de ses acquis sociaux. Enfin connaître son métier ne suffit pas. Il faut également avoir un solide relationnel dans le secteur et dans la région choisies pour savoir avec qui travailler et nouer de fructueux partenariats.

Quant au salarié de l'entreprise susceptible de racheter son entreprise son cas est marginale tant il ne souhaite pas quitter son statut protégé de salarié au profit de responsabilités truffées de dangers où rien ne vous est plus garanti.

Enfin pour ce qui de la transmission de l'entreprise, le contexte est tout aussi défavorable.

La majorité des chefs d'entreprise ne cherchent pas à transmettre. Le chef d'entreprise se comporte selon le paradigme : il prépare sa protection sociale. Il aide ses enfants à avoir un diplôme et à investir dans leur résidence principale. Puis il cherche à vendre son entreprise pour partir avec un pécule dont il jouira pendant sa retraite, pécule dont la valorisation fait plus partie des fantasmes que de la réalité pour sa grande déception.

S'il a la volonté de transmettre, alors des écueils se présentent qui le décourage dans cette voie:

- ✓ Personnes ne le croient ni les salariés, ni les clients, ni les fournisseurs,
- ✓ Ses héritiers s'inscrivent dans le paradigme car tout y concourent : l'école, les camarades, la famille, les professeurs, les media, le ou la petite ami(e)... Enfin pourquoi s'embêter si l'on réussit les étapes évoquées précédemment ? On s'inscrit dans une routine de vie sans inquiétude matérielle ni de tracas assurant loisirs, patrimoine et retraite.
- ✓ Le chef d'entreprise démarre petit avec des petits soucis. Les soucis grossissent avec l'expansion de l'activité : le pénal, les contrôles URSSAF, les impôts, les soucis de mévente et de trésorerie, les prud'hommes, les frais réglementaires, les revendications salariales,... Bref le bain dans lequel celui-ci est plongé bouillonne. La personne qui doit le remplacer doit alors endosser du jour au lendemain tous ses soucis. Impossible. C'est l'effet grenouille ébouillantée : la grenouille qui s'accommode meurt dans l'eau ébouillantée alors que celle qui y est jetée s'enfuit.

En conséquence, les entreprises françaises se transmettent très peu dans le giron familial. Ne pouvant dès lors s'inscrire sur du très long

terme ce qui dans un contexte sans hostilité est déjà difficile, elles restent fragiles et petites, caractéristiques du tissu économique français. Le capitalisme familial français survit mais il n'est plus en mesure de produire les entreprises familiales cotées que nous connaissons aujourd'hui.

D'où va sortir l'innovation et la compétitivité internationale des entreprises françaises ? D'où vont sortir les millions d'emplois qui manquent pour servir le Progrès but ultime du paradigme ?

En attendant de trouver une réponse, que dire aux familles qui veulent conserver leur entreprise ?

De deux choses, l'une : soit vous ne faites rien et vous subissez le paradigme (ou profitez à court terme du paradigme) soit vous prenez votre sort en main et vous écrivez votre histoire.

Attention le chemin est à défricher. La science managériale ne s'est jamais préoccupée de l'entreprise familiale, certains par conviction idéologique n'accordent aucune chance à l'entreprise familiale, et vous vivrez dans un environnement qui n'est pas fait pour vous.

Ce chemin nécessite rigueur, professionnalisme, éthique et innovation. Mais c'est peut être ici que s'écrira le début d'une réponse nationale.

## Table des matières

Vendre est anormal .....	2
Une explication par le contexte .....	3
Le rôle fondamental de la famille .....	4
Qu'en est-il du patrimoine et de l'entreprise dans la perspective des familles en affaires ? Rappel de quelques vérités .....	5
La famille .....	8
Recherche d'une définition.....	9
Description par les statistiques.....	10
Description par ses fonctions .....	12
L'État a mangé le père .....	14
Bienvenue dans la post-modernité occidentale.....	17
Le patrimoine.....	20
Un patrimoine rattaché à une personne physique.....	21
Un patrimoine partagé avec le collectif.....	23
Conclusion.....	28
L'entreprise.....	31
Qu'est-ce que l'entreprise française ?.....	31
La ponction fiscale et sociale de l'État-Providence.....	34
La rigidité du marché du travail.....	37
Conclusion.....	40

Pourquoi cette hostilité ? .....	41
Le paradigme .....	42
Les manifestations du paradigme.....	45
Conclusion.....	48